



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du :	27 Septembre 2022
à :	9h30

Présidence :	M. LORENZO Antonio (GEF)
--------------	--------------------------

Présents :	MM. CERRAJERO Luc, BRINON Denis, COLAS Patrice (UNECATEF), MONOT Jérôme (DTR) et CROZE Fabien
------------	--

Assiste à la séance	M. GADIER Kévin
---------------------	-----------------

Excusés :	MM. RIDIRA Baptiste (U2C2F) et BOUDEBZA Farid
-----------	---

Le Président de la commission, Antonio LORENZO, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence. Il évoque l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal du 20/09/2022

Après différents échanges, le Procès-verbal est validé.

L'ordre du jour est abordé :

I. INFORMATIONS GENERALES

Le Président de la commission, évoque les échanges avec le G.E.F (Groupement Des Educateurs De Football) et certaines Ligues au sujet de la mise en place de l'accréditation sur les compétitions Régionales Seniors. Une réflexion sur la mise en place sur notre territoire est évoquée.

Rappel général

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum. Le titulaire d'un diplôme supérieur, au sens de l'article 2, à celui exigé, peut répondre à l'obligation d'encadrement de l'équipe dans les conditions énumérées ci-dessous.

L'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe.

A ce titre, il répond aux obligations prévues dans le présent Statut et notamment l'article 1, il :

- 1°- est présent sur le banc de touche,**
- 2°- donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match,**
- 3°- répond aux obligations médiatiques (Presse et site internet...)**

II. BANC DE TOUCHE

a- Avenants :

DE SOUSA Emmanuel – A.S CONTRES – Validation de l’avenant de résiliation

b- Situation encadrement et Contrôle FMI

Les clubs sont tenus d’avertir par écrit des absences de leurs Educateurs ou Entraîneurs désignés (les Ligues Régionales ou la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou de la C.R.S.E.E.F., selon la compétition disputée) en précisant le motif et le nom/prénom du remplaçant (kgadier@centre.fff.fr)

❖ COMPETITIONS JEUNES :

Suite à la journée du 24 et 25 Septembre 2022, le secrétaire de la Direction Technique présente la situation des bancs de touches et relève les anomalies suivantes :

- **AS Contres – U16 R2**
 - Absence de M. DE SOUSA Emmanuel remplacé par M. CHARTRAIN Maxime avec une licence type « Dirigeant »
- **Fc Ouest Tourangeau – U16 R1**
 - M. BOUAB Youcef en qualité de titulaire avec une licence type « Dirigeant » et M. MESBAHI Said en qualité d’adjoint
- **FC ML Ingré – U13 R1**
 - Absence de M. PEREZ Thomas, remplacé par M. SECKIN Ersin avec une licence type « Educateur Fédéral »
- **FCO St Jean de la Ruelle – U16 R2**
 - Présence de M. SAMBOU Alain avec une licence type « Dirigeant »

La commission rappelle aux clubs, **l’obligation d’avertir**, la C.R.S.E , **par écrit des absences de leurs Educateurs** .

Chaque éducateur doit également être en conformité avec le Statut de l’éducateur et l’obligation de détenir une licence « éducateur » ainsi que le diplôme nécessaire à l’encadrement de son équipe.

❖ COMPETITIONS SENIORS :

C.S. MUNICIPAL SULLY S/LOIRE – R3

Vu qu’au 25 Septembre 2022, le club du **C.S MUNICIPAL SULLY SUR LOIRE** n’a pas validé la licence technique de son entraîneur principal,

Cependant, La Commission prend note de la démarche effectuée de la part du club. La licence de M. HOURI Abdelhamid étant validée, il aura la charge de l’équipe Senior Régional 3.

A.S CONTRES – R1

Vu qu'au 25 Septembre 2022, le club l'**A.S CONTRES** n'a pas validé la licence technique de son entraîneur principal M. GIGUET David (DES),

La Commission prend note du courrier transmis par le club et constate que celui-ci a reçu un avis favorable à l'obtention de la licence de son entraîneur. La Commission est en attente de la validation de la part des Services de la FFF.

C.S. MAINVILLIERS FOOTBALL – R1

Vu qu'au 20 Septembre 2022, le club du **CS MAINVILLIERS** a transmis les documents nécessaires à la validation de la licence technique de son entraîneur principal,

La Commission prend note de la mise en conformité du club et de son entraîneur.

III. COURRIERS CLUBS

LUISANT A.C. - R3 :

La Commission prend note du courriel du LUISANT A.C. en date du Lundi 26 Septembre, répondant à ses demandes de précisions sur l'encadrement de l'équipe Seniors R3 ,

Selon le préambule du Chapitre 2 du Statut de l'éducateur « *L'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe. A ce titre, il répond aux obligations prévues dans le présent Statut et notamment l'article 1, il est présent sur le banc de touche, donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match, et répond aux obligations médiatiques* »

À la vue, des différents éléments en sa possession :

- Coupure de presse, article publié sur le site internet du club, le rapport de l'officiel de la rencontre en date du 17 Septembre et la vidéo interview mentionnant M. BEAUWENS Nicolas.

La commission constate, que le club se trouve en situation irrégulière, en utilisant M. LELIEVRE Axel en tant que "Prête nom" lors de la rencontre du 17 Septembre 2022.

De ce fait, la Commission, **décide de pénaliser le club**, pour la journée du 17 Septembre 2022 **d'un montant de 85 €.**

En tenant compte du courrier du club à la date du 26 septembre 2022, la commission propose à l'AC LUISANT de régulariser la situation en nommant Monsieur BEAUWENS Nicolas en fournissant les justificatifs nécessaires à l'inscription de son entraîneur à la Formation Professionnelle Continue. Élément qui débloquent la validation de la licence technique.

US MONNAIE R3 :

La Commission prend note du courriel du club de l'US MONNAIE.

Une réponse sera faite au club.

IV. RAPPEL DÉROGATIONS

Art. 12.3 du Statut des Educateurs - Dérogations Par mesure dérogatoire :

a) les clubs accédants à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

c) les clubs participant aux Championnats de National 2, National 3, Régional 1, Régional 2, National U19 et U17, au Challenge National Féminin U19, au Championnat de France Féminin de D1 et de D2, au championnat de France Futsal de D1 et de D2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve :

- que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation, et :

- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée. En cas de non-obtention du diplôme requis à l'issue de la formation, l'entraîneur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, selon le niveau de compétition disputée par l'équipe concernée.

V. FORMATION CONTINUE (recyclage)

Les inscriptions se font sur le site de la Ligue dans la rubrique « Formations – Inscriptions – Formations continues ».

N°2 : Vidéo et outils numériques (27 et 28 Octobre 2022)

N°3 : Optimisation de la performance (3 et 4 Novembre 2022)

N°4 : Préformation (14 et 15 Novembre 2022)

N°5 : Responsable Sections Sportive Scolaire (16 Novembre)

N°6 : Responsable Technique Club (19 et 20 Décembre 2022)

N°7 : Spécifique Attaquants/Gardien de but (03 et 04 Février 2023)

N°8 : Préparation Physique (23 et 24 Février 2023)

N°9 : Responsable Technique Club (10 et 11 Mars 2023)

N°10 : Futsal (27 et 28 Avril 2023)

VI. ENREGISTREMENT LICENCE « TECHNIQUE REGIONALE »

- a. **La Commission donne un avis favorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :**

CHENE DAVID - Avoine Olympique Chinon Cinois

LAOUAR SOFIAN - F.A. St. Symphorien Tours

LAINÉ YANNIG - Football Choisille La Membrolle Mettray

TAUREAU VINCENT - Loches A.C.

MARDON ROMAIN - A.S. Contres

YAHMED Samy – C.S Mainvilliers

Afin de connaître la date d'échéance de la validité du recyclage, merci de vous conformer aux indications précisées dans la partie « Educateurs » ➔ « Liste » de Fooclubs .

- b. La Commission donne un avis défavorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

AVELINE Corentin – E.T Brou – *Document relatif au contrat de travail non conforme à la pièce attendue*

VI. AGENDA des prochaines séances de la CRSEE

- Jeudi 06 Octobre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
LORENZO Antonio



Le Secrétaire de séance
BRINON Denis




PUBLIÉ LE 30/09/2022

ANNEXE

Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs – Encadrement des équipes Seniors de niveau Ligue

- Mise en conformité avec le Statut de l'éducateur – Situation Clubs/Entraîneurs




Championnat Senior N3 :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
C' CHARTRES FOOT (2)	ACHAKOUR Mohamed	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
AVOINE O. CHINON CINAIS	RAIMBAULT Armand	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
US ORLEANS LOIRET FOOT (2)	KEBSI Farid	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
BOURGES FOOT 18 (2)	FABIEN Gilles	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF – (Entrée en formation DES)
USM MONTARGIS	COLAS Patrice	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC OUEST TOURANGEAU 37	CHADDI Najib	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC MONTLOUIS	TAHRI Zakaria	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF – (Entrée en formation DES)
BERRICHONNE CHATEAUROUX (2)	MANTAUX Franck	TECHNIQUE/NATIONAL	BEFF
US CHATEAUNEUF SUR LOIRE	MELY Joan	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
USM SARAN	CHERY Laurent	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF – Sous dérogation
TOURS FC	EL OURDANI Noradine	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC DROUVAIS	MAURICE Gwenael	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF – Sous dérogation
FC CHAMBRAY	RODRIGUES Michael	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC ST JEAN LE BLANC	JEMILI Emmanuel	TECHNIQUE/NATIONAL	DES

Cadre Réglementaire :

- Article 12.1 Statut de l'éducateur :
 - Obligation d'être titulaire du DES - Licence TECHNIQUE/NATIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Obligation de contracter – Contrat en CDI ou CDD si Encadrement d'au moins un joueur sous Contrat Fédéral alors CDD Article 24.1)



Championnat Senior R1 :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
JOUE LES TOURS FCT	IMMAMAGIC Zanin	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
VINEUILSPORTS	MULARD Kevin	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
AS CONTRES	GIGUET David*	DIRIGEANT	DES
EB ST CYR SUR LOIRE	MEUNIER Pascal	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
BLOIS FOOT 41 (2)	LEROY Eric	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
SC AZAY CHEILLE	BOCHE Gaetan	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
J3S AMILLY	DE CARVALHO Cédric	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC DEOLS	BALLEREAU Alexandre	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
ST PRYVE ST HILAIRE FC (2)	POUSSE Mathieu	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CS MAINVILLIERS	YAHMED Samy*	DIRIGEANT	BEF
SMOC ST JEAN DE BRAYE	LUCEREAU Stevens	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ES MOULON BOURGES	BENGHOURIEB Youcef	TECHNIQUE/NATIONAL	DES

Cadre Réglementaire :

- Article 12.1 Statut de l'éducateur :
 - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Obligation de contracter – Contrat en CDI (CDD si Encadrement d'au moins un joueur sous Contrat Fédéral alors CDD Article 24.1)

** N'est pas en conformité avec le Statut de l'éducateur Article 12.2*



Championnat Senior R2, P(A) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
FC ST GEORGES SUR EURE	GUILLET Alexandre	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
AVOINE O. CHINON C (2)	HAURANT Jean	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
A.S.MONTS	GAUDRON Vincent	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
EPERNON AMICALE	THIEFRAY Alban	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – En formation BEF
MER US	SILVA Emilien	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
C'CHARTRES F. (3)	SOUKOUNA Bouyagui	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
OLIVET USM	FOURAGE Benjamin	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
VIERZON F.C (2)	PAUL Yohan	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LUCE AMICALE	GARY Diafara	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – En formation BEF
ACP TOURS	MEDJAHED Kader	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
DREUX FC DROUAIS (2)	BOULABIAI Walid	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CA PITHIVIERS	OUTALHA Nabil	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

Cadre Réglementaire :

- Article 12.2 Statut de l'éducateur :
 - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



Championnat Senior R2, P(B) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
AS ST AMAND MONTROND	COUILLARD Didier	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LE BLANC US	AHANDOUR Mounir	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
BOURGES FOOT (3)	ALLIO Anthony	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
JOUE PORT. US	GONCALVES DE CASTRO Jose	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC MONTLOUIS 2	GATILLON Marius	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC DEOLS (2)	BOUDAUD Mehdi	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
USM SARAN (2)	RIOLET Julien	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FUSSY ST MARTIN F.C	ONAPOY Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LE POINCONNET US	ALLAL Hocine	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – En formation BEF
ST DOULCHARD F.C	DUPUIS Romain	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC OUEST TOURANGEAU (2)	CHADDI Tawfik	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
BOURGES PORTUGAIS AS	MERABTI Mouloud	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

Cadre Réglementaire :

- Article 12.2 Statut de l'éducateur :
 - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

6

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



Championnat Senior R3, P(A) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
BLOIS PORT. ASC	HADAK Farid	EDUCATEUR FÉDÉRAL	Dérogation accession
MONTRICHARD C.A	BAUDOUIN Bruno	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
MONNAIE US	GHANEM Abdellah	EDUCATEUR FÉDÉRAL	Dérogation accession
YMONVILLE A.	DABLIN Willy	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BEAUGENCY USBVL	TRIFFAULT Gérard*	DIRIGEANT	BEF
CHAINGY ST AY	MOUBELA Rosy	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
DAMMARIE FOOT BOIS	RAPHAEL Jean-Christophe	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BOIGNY CHECY AG	DEMOULIN Benjamin*	DIRIGEANT	BEF
ES LA VILLE A. DAMES	JUDEAU Nicolas	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CHAMBRAY F.C (2)	HERBST Yoann	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
SC AZAY CHEILLE (2)	BEAUVILLAIN Fabrice	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
TOURS F.C (2)	VOISIN Frederic	TECHNIQUE/NATIONAL	DES

Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
 - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

* En attente de validation de la licence en lien avec le statut de l'éducateur

7

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



Championnat Senior R3, P(B) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
MALESHERBOIS SC	MICHELIN Jeremy	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
J3S AMILLY (2)	FERHI Farid	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CJF FLEURY LES AUBRAIS	OUAGOULLA Mohamed	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
LUISANT AC	LELIEVRE Axel	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
DREUX ACSF	BELKASMI Rachid	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
C'CHARTRES (4)	SOUIYYAH Hakim	EDUCATEUR FEDERAL	Sous dérogation accession
CEP LA FERTE VIDAME	GIRAUD Jonathan	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BLOIS AFC	BELLAGRA Omar	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
NOGENT LE ROI ES	QUEVILLON Florian	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ST AMAND LONGPRE A.	CORBIN Jason	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – Entrée formation BEF
MONTARGIS USM (2)	SQUARE Karamba	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
MAINTENON PIERRES E.S	DUMAST Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
 - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

8

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



Championnat Senior R3, P(C) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
ST GERMAIN DU PUY AS	SOUFIANI Mounir	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
TROUY ES	MENARD Yann	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
SO ROMORANTIN (2)	RUHNKE Vincent	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CHOUZY ONZAIN AS	LOPEZ Adrien	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
MEHUN/YEVRE PORT.	JALLERAT Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
U.S DAMPIERRE EN BURLY	CSEKE Jean Christophe	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CSM SULLY SUR LOIRE	HOURI Abdelhamid	Dirigeant	BEF
ISSOUDUN SA	SINNACER Amar	Dirigeant	BEF
ORCHAISE ASL	OUZAID Bensalem	TECHNIQUE/REGIONAL	BE1
INGRE FCM	BOUZAGHOU Icham	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
VATAN SC	SORRENTINO Thomas	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
FC ST JEAN LE BLANC (2)	EL MORDI Abdennabi	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF

Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
 - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

9

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



Championnat Senior R3, P(B) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
MALESHERBOIS SC	MICHELIN Jeremy	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
J3S AMILLY (2)	FERHI Farid	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CJF FLEURY LES AUBRAIS	OUAGOUILLA Mohamed	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
LUISANT AC	LELIEVRE Axel	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
DREUX ACSF	BELKASMI Rachid	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
C'CHARTRES (4)	SOUIYYAH Hakim	EDUCATEUR FEDERAL	Sous dérogation accession
CEP LA FERTE VIDAME	GIRAUD Jonathan	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BLOIS AFC	BELLAGRA Omar	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
NOGENT LE ROI ES	QUEVILLON Florian	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ST AMAND LONGPRE A.	CORBIN Jason	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – Entrée formation BEF
MONTARGIS USM (2)	SOUARE Karamba	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
MAINTENON PIERRES E.S	DUMAST Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
 - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

8

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs